

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS  
En date du lundi 5 septembre 2022 à 18h30**

**Présents :** M. BLANQUE Pierre - M. ECHARD Vincent - M. FOURNIER Daniel - M. GAURENNE Claude - Mme GAURENNE Sylvie - Mme INGLES Martine - M. PINEDE Jean-Marie.

**Absents excusés :** M. BUL Alain - Mme LINTZ Ghislaine - Mme RODRIGUEZ Noémie

**Secrétaire de séance :** M. PINEDE Jean-Marie

**Date de convocation :** 31/08/2022

**Préambule :** approbation du compte-rendu de la dernière réunion du CM

**Dossiers sur table :** Mise à jour du RIFSEEP, Convention financière avec la com com, Demande de subvention auprès de la Région pour les travaux du Rocher d'Escalade, Réaménagement du parking des forains et aire de jeux.

- **Demandes de subventions des associations**

Monsieur le maire expose les demandes de subventions des associations. Elles sont validées comme suit :

| ASSOCIATIONS                             | Montants accordés |
|--|-------------------|
| RACC                                     | 350 €             |
| Restos du cœur                           | 150 €             |
| ASS Sclérose en Plaques                  | 100 €             |
| Football Club Cerdagne Font-Romeu Capcir | 100 €             |
| Vaincre la mucoviscidose                 | 100 €             |
| La Ligue contre le cancer                | 100 €             |
| ADMR                                     | 50 €              |
| Club de glace de Font-Romeu              | 100 €             |
| France AVC 66                            | 50 €              |
| Association Chemin Faisant               | 100 €             |
| Association pêche                        | 100 €             |
| Pourquoi pas flamenco                    | 70 €              |
| Association de Lieutenant de louvèterie  | 100 €             |
| AMF Téléthon                             | 100 €             |
| Rid'in K-roll                            | 0 €               |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>1 600,00 €</b> |

Des aides ponctuelles pour des manifestations-activités locales sur le budget principal sont acceptées comme suit :

|                          |                                  |
|--------------------------|----------------------------------|
| APE                      | 120 € en bon d'achat kermesse    |
| Ski-club du Cambre d'Aze | Dotation en matériel             |
| CLUTJ                    | Dotation en matériel             |
| Naturiders               | Dotation en matériel             |
| Comité d'animation       | SACEM+ aide matériel-fournitures |

D'autre part, monsieur le Maire informe l'assemblée de la possibilité d'attribution d'une aide financière aux enfants, adolescents et étudiants domiciliés dans la commune, pour l'adhésion à une association sportive ou culturelle. Le conseil municipal approuve ce principe et décide d'attribuer la somme de 50 € par jeunes. La somme sera versée aux parents sur présentation d'une pièce d'identité, de la licence délivrée par l'association ainsi qu'un justificatif de domicile.

- **Dénomination d'impasses**

Monsieur le Maire présente les 2 impasses de la commune qui n'ont pas de noms, l'impasse perpendiculaire à la rue des narcisses et celle perpendiculaire à la rue des chevreuils.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de nommer les voies comme suit :

- Impasse des Violettes (perpendiculaire à la rue des narcisses)
- Impasse des Mouflons (perpendiculaire à la rue des chevreuils).

La demande de nomination des voies nouvelles (lotissement communal et projet du Clos del Baille) est prématurée, mais devra être traitée prochainement.

- **Convention d'adhésion au plan départemental de lecture publique 2021-2027**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la signature de la convention entre le département et la commune concernant la mise en œuvre de la politique des Conseils départementaux en matière de développement de la lecture et des médiathèques publiques.

- **Validation du rapport de la CLECT 2022**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes, dont la commune fait partie, s'est réunie le 11 avril 2022 afin d'évaluer les charges transférées et les Attributions de Compensation (AC) pour l'année 2022.

Le rapport est approuvé par le conseil municipal.

- **Mise à disposition d'un agent communal auprès du SIAEPA**

Il avait été convenu lors du recrutement d'un agent sur le poste d'adjoint technique à la mairie, que 30 % du temps de travail de cet agent serait consacré au SIAEPA. Cette mise à disposition se fera en fonction des besoins du SIAEPA et de la disponibilité des agents communaux. Elle pourra être supérieure à 30 % en saison estivale et inférieure en saison hivernale.

La proposition est validée par le conseil municipal.

- **Participation aux frais informatiques 2021 et 2022 pour le SIECA et le SIAEPA**

Le conseil municipal valide la participation du SIECA et du SIAEPA aux frais informatiques engagés par la commune comme suit :

Participation SIECA pour 2021 et 2022 : 6 932 €

Participation SIAEPA pour 2021 et 2022 : 7 052 €

- **Déclassement des parcelles communales 1008, 1009 et 963**

Monsieur le Maire propose le déclassement des parcelles 1008, 1009 et 963 afin de les incorporer dans son domaine privé et pouvoir ensuite les céder.

La proposition est acceptée par les membres du conseil.

- **Mise à jour du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire propose une modification du tableau des effectifs. Un adjoint technique a été muté dans une autre commune, il est remplacé par un adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.  
La modification du tableau des effectifs est adoptée à l'unanimité.

- **Mise à jour du RIFSEEP**

La mise à jour du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) est validée à l'unanimité du conseil municipal.

- **Solution dématérialisée de gestion du cimetière, mise à jour des données et du plan du cimetière**

Le groupe Elabor a procédé à l'inventaire et aux travaux du cimetière en 2007.

Actuellement les plans et les données relatifs au cimetière nécessitent d'être remis à jour.

Ce groupe propose une mise à jour des plans et données, une solution de gestion du cimetière dématérialisée, une téléformation, une assistance juridique.

Le conseil municipal décide de procéder à une renégociation des tarifs et une mise en concurrence avec d'autres prestataires.

- **Mise en location d'un garage au Centre des Eclaireurs**

Un garage de 35 m<sup>2</sup> situé au centre des Eclaireurs, rue des narcisses va être mis en location.

Il convient d'en déterminer le loyer.

Le conseil municipal vote un loyer mensuel de 150 €.

- **Convention financière avec la com com**

Le conseil municipal valide la convention financière avec la Communauté de communes Pyrénées Catalanes pour le remboursement de l'emprunt engagé par la commune d'un montant de 350 000 € correspondant pour partie aux investissements pour l'école de saint Pierre Dels Forcats sur la base de 262 500 €, soit une quotepart de 75%, à la charge de la com com.

- **Demande de subvention auprès de la Région pour les travaux du Rocher d'Escalade**

Monsieur le Maire propose de demander à la Région une aide au titre du Fonds Régional d'Intervention (FRI) pour les travaux de sécurisation du rocher d'escalade du Mouli et l'aménagement de ses abords.

Le conseil municipal valide la proposition.

- **Réaménagement du parking des forains et aire de jeux**

Le conseil municipal valide l'offre de « Agence b+p – Urbanisme paysage » (5 400 €) et « BE2T Ingénierie » (3 300 €) qui consiste en une étude de faisabilité, un plan général d'aménagement et des propositions d'aménagements urbanistiques du parking des forains et de l'aire de jeux.

- **Dossiers en cours :**

Vincent ECHARD fait le point sur les travaux de la piste forestière.

Les travaux d'enfouissement de la fibre sont terminés. La piste est restée dans un état correct.

À la suite des orages, les employés communaux ont procédé à la réfection des fossés.

Une déclaration a été faite auprès d'Orange car la fibre à un endroit est à l'air libre sur le bord de la piste, mais pas de réponse de leur part.

La Communauté de communes Pyrénées Catalanes a procédé à l'installation de 2 plateformes sur les pistes VTT pour conserver l'écoulement de l'eau dans les fossés et mettre en sécurité les vététistes.

Un panneau de limitation de vitesse à 30 km/h devrait être mis sur la piste forestière ainsi qu'un panneau de stationnement interdit.

L'agrandissement du parking du col del Baille pourrait être envisagé.

Une réhabilitation des mouillères est à l'étude avec l'association de chasse.

Jean-Marie PINEDE fait un point sur la formation aux gestes qui sauvent organisée fin juillet. La formation gratuite a répondu aux attentes des personnes mais la fréquentation n'a pas été très élevée, la période estivale se révélant être peu propice à ce genre de formation. L'opération sera renouvelée mais sur une autre période, à déterminer.

L'exercice du Plan Communal de Sauvegarde n'a pas pu être organisé pendant l'été. La date reste à déterminer.

Il propose qu'une réception soit organisée pour les jeunes de la commune qui s'illustrent dans une discipline. Il va se renseigner sur le nombre de jeunes potentiellement concernés.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h40.

Le Maire,  
Pierre BLANQUE,



Le secrétaire de séance,  
Jean-Marie PINEDE,

